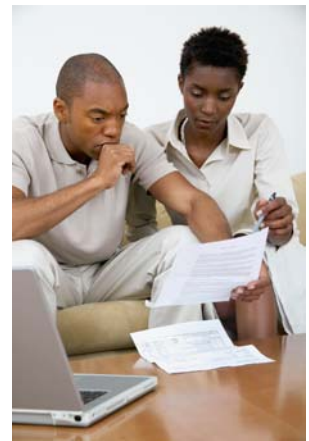




Rapport d'Activité exercice 2007



**DROIT
DE CITÉ
HABITAT**

Assemblée Générale - 12 juin 2008

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2008

ORDRE DU JOUR

- 1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ACTIVITE 2007**
- 2. PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**
- 3. RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007 ET RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS PASSEES AVEC LES ADMINISTRATEURS (ART. L612.5 DU CODE DE COMMERCE)**
- 4. VOTE DES RESOLUTIONS**
 1. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2007 – Quitus aux administrateurs
 2. Approbation des conventions 2007
 3. Affectation du résultat
 4. Ratification du montant des cotisations pour 2008
 5. Renouvellement de mandats d'administrateurs

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2007	3
AVANT-PROPOS DU PRESIDENT	4
ACTIVITE CUMULEE DEPUIS 1991.....	5
ACTIVITE 2007	7
LE PARTENARIAT DROIT DE CITE HABITAT.....	7
L'ACCOMPAGNEMENT DES SALARIES EN DIFFICULTE DE LOGEMENT.....	9
LES AIDES FINANCIERES SPECIFIQUES.....	13
LE FONDS RELAIS.....	19
L'ATTRIBUTION DE LOGEMENTS AUX CANDIDATS D'ASSOCIATIONS.....	20
ORIENTATIONS 2008	23
ANNEXES	23

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2007

✧ Claude	MACHU	GIC	(Président)
✧ Jacques	DECKER	GIC	(membre du bureau)
✧ Dominique	FIGEAT	GIC	
✧ Camille	ALLAIN	INTERCIL	
✧ Eric	THUILLEZ	INTERCIL	(membre du bureau)
✧ Alain	LIEY	CDC	
✧ Luc	JOSSERAND	SAPI	
✧ Jean-Paul	CLEMENT	OSICA	
✧ Michel	MOULHAUD	Toit et Joie	(membre du bureau)
✧ Jean-François	PERINET	Coligny	
✧ Hervé	ROBIN	La Plaine Normande	
✧ Maurice	COQUEREL	Icade	
✧ Jean-Jacques	TARTINVILLE	ALJT	
✧ Claire	CHALONS	Habitat et Humanisme	
✧ Daniel	CAPDEVILLE	CRE	
✧ Michèle	HENRY	CAPLOGY	
✧ Béatrice	CHAILLOUX	FNARS IDF	
✧ Martine	THEAUDIERE	Interlogement 93	(membre du bureau)

AVANT-PROPOS DU PRESIDENT

Au moment où ces lignes sont écrites, la période hivernale se termine. Comme l'année précédente, mais avec moins de dramatisation, elle a coïncidé avec la mise au premier plan de l'actualité, de la situation des personnes sans abri, un constat que malheureusement chacun d'entre nous peut faire quotidiennement au fil de ses déplacements urbains.

Les associations, toutes ensemble, clament que les promesses de l'an dernier n'ont pas été tenues et leurs interlocuteurs, tout en soulignant les progrès réalisés, ne peuvent soutenir le contraire. Il est vrai que la tâche est considérable, compte tenu des retards accumulés, que les obstacles sont nombreux et que la nature même des projets à réaliser nécessite souvent des délais incompatibles avec l'urgence ressentie.

Le dernier rapport sur le sujet, commandé à M. Etienne Pinte, député des Yvelines, concis et volontaire, insiste avec raison sur la nécessité d'agir d'un bout à l'autre de la chaîne : prévenir les situations qui conduisent à la rue, accueillir par l'hébergement d'urgence ceux qui y ont échoué et enfin offrir des possibilités de logement durable, c'est-à-dire appliquer la loi sur le droit au logement opposable.

Droit de Cité Habitat contribue, à son niveau et dans la limite de ses possibilités d'action, à ce processus.

L'aide sur quittance participe à la prévention des expulsions, elle est même parfois expressément mise en place dans cet objectif.

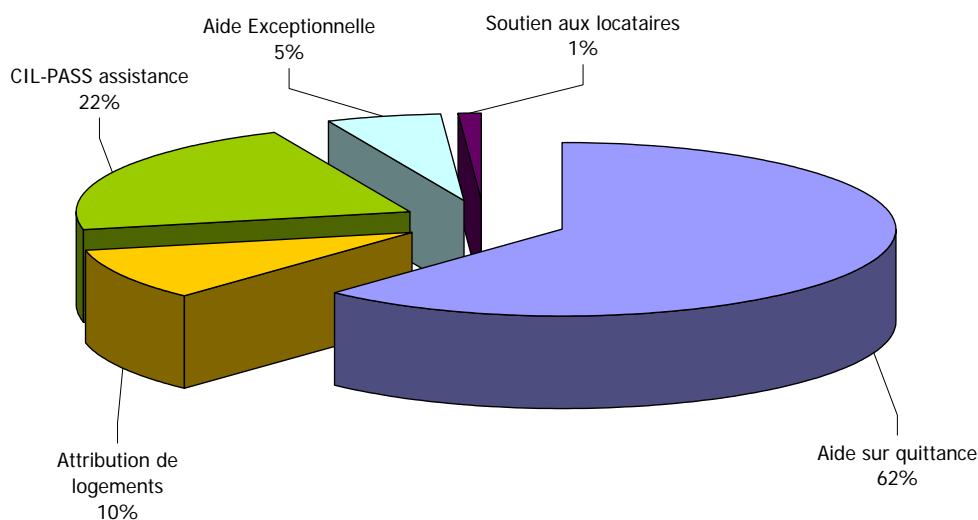
A travers la description de cas particuliers, le rapport d'activité fait écho aux situations de détresse rencontrées par les conseillers de Droit de Cité Habitat. La sortie de la rue ou d'une cohabitation impossible passe souvent, faute de place dans les structures adaptées, par l'hébergement à l'hôtel pour lequel, cette année encore, les enveloppes budgétaires ont été rapidement consommées. Cette formule, malgré ses limites, permet d'attendre un emménagement dans un logement autonome. C'est sur ce point que notre action connaît ses plus grandes difficultés de réalisation.

Ainsi tentons-nous d'agir pour soulager ceux qui font appel à nous. Mais le maître mot de notre action, la condition nécessaire de son efficacité, demeure le partenariat. Partenariat avec le GIC et les autres collecteurs (GIPEC, CPLOS) qui nous soutiennent, partenariat avec les associations, relais indispensable dans le traitement des situations évoquées, partenariat enfin avec les bailleurs pour l'émergence de solutions pérennes. Ce partenariat est fondateur de Droit de Cité Habitat, il trouve, dans ce contexte, plus que jamais, sa signification.

Claude MACHU

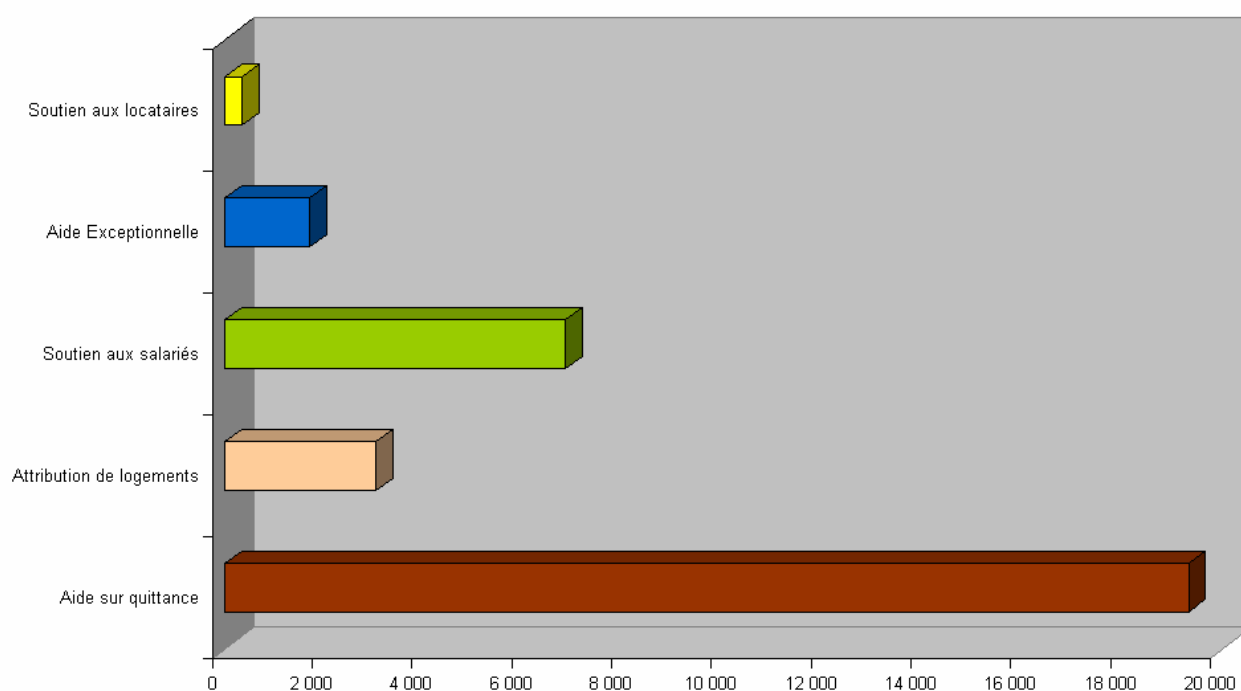
ACTIVITE CUMULEE DEPUIS 1991

NOMBRE DE FAMILLES AIDEES : 30 501



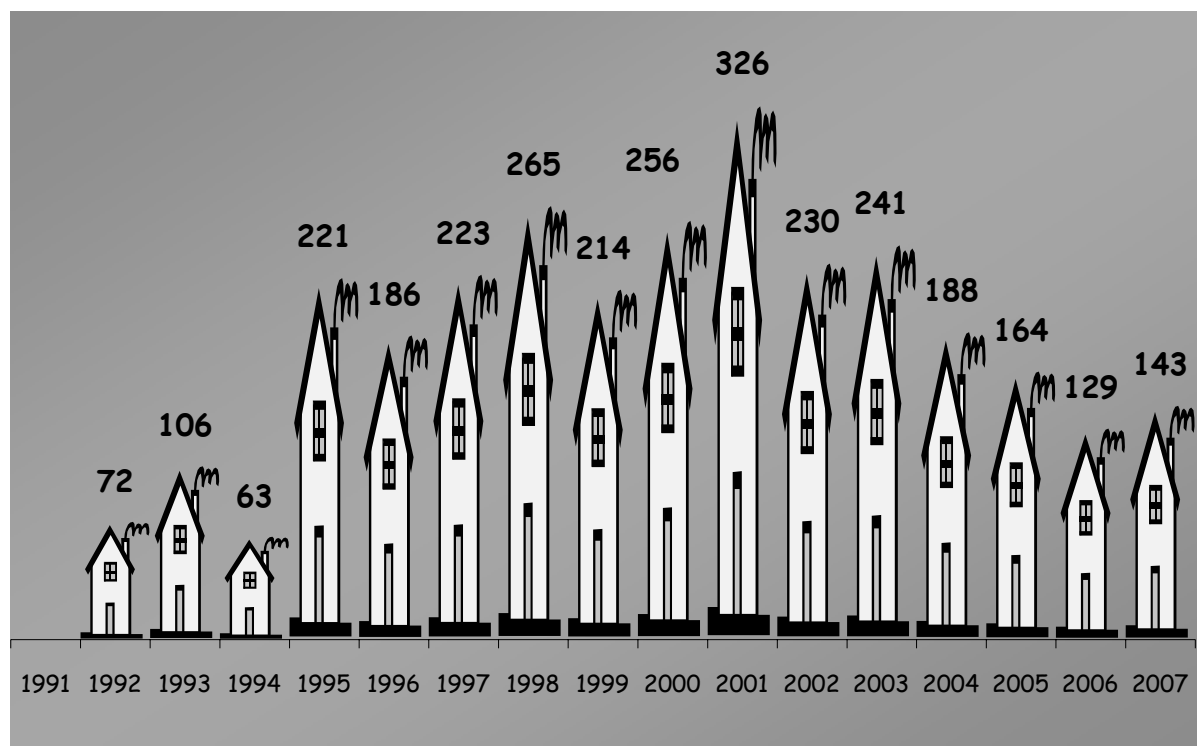
Le cap des 30 000 bénéficiaires a été franchi cette année. 67% des ménages aidés l'ont été financièrement au travers des dispositifs d'Aide sur Quittance (ASQ) et d'Aide Exceptionnelle. Ces dispositifs spécifiques à Droit de Cité Habitat contribuent pleinement au traitement des situations, en complémentarité de l'accompagnement social proposé dans le cadre du CIL-PASS assistance®, des produits du 1% et des outils de droit commun (FSL, BDF, etc).

DISPOSITIFS MIS EN PLACE (EN NOMBRE DE BENEFICIAIRES)



Droit de Cité Habitat a distribué près de 20 000 ASQ depuis 1991 et a réalisé 6 827 interventions auprès de salariés en difficulté. Ces deux activités, la gestion des aides financières et l'aide aux salariés en difficulté, constituent aujourd'hui l'essentiel des missions de l'association.

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS : 3 027



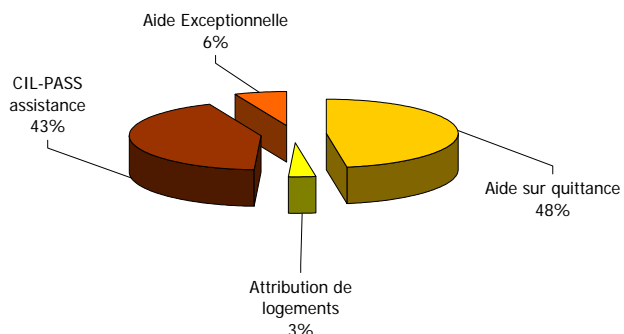
La mission de relogement des candidats d'association rencontre des difficultés depuis quelques années liées à la rareté des logements remis à disposition par nos bailleurs partenaires et les services locatifs du GIC. En conséquence, une réflexion a été conduite avec les associations afin d'identifier de nouveaux modes de partenariats. Plusieurs pistes ont été identifiées :

- intervention des associations partenaires dans le cadre du traitement social du PASS-GRL, moyennant rémunération,
- participation de DDCH au financement d'actions de prospections foncières et immobilières. Il s'agit d'aider les associations à se doter des moyens nécessaires pour prospecter des logements auprès des collectivités locales et des EPCI.

Enfin, nos bailleurs sont régulièrement sensibilisés sur ce thème. Ainsi, une nouvelle convention permettant la réalimentation de l'enveloppe ASQ d' OSICA a permis de réaffirmer cet objectif.

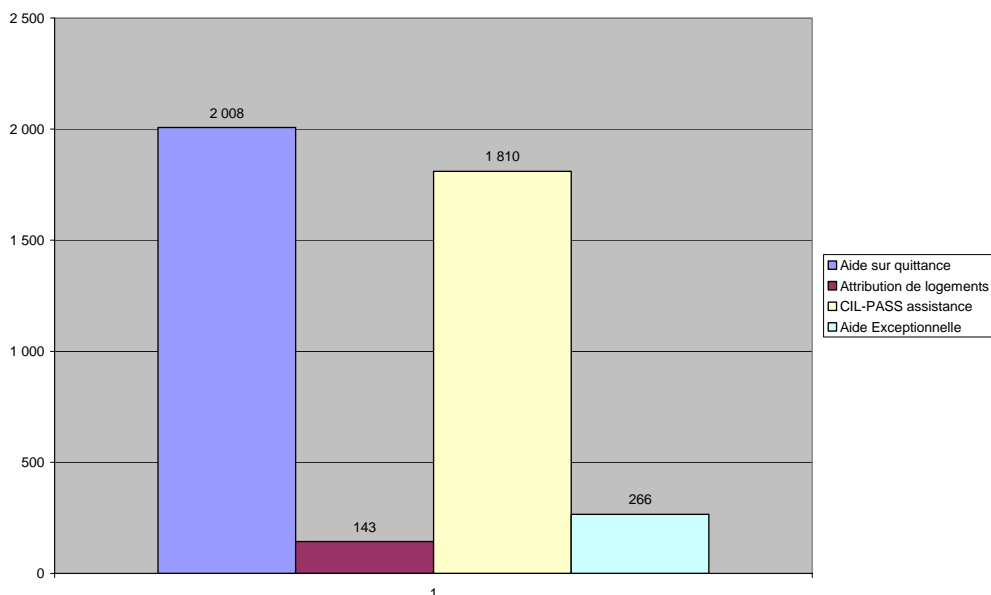
ACTIVITE 2007

NOMBRE DE FAMILLES AIDEES : 3 586



Le nombre de ménages aidés a augmenté de 23 % entre 2006 et 2007, en raison notamment d'un très fort accroissement de l'activité d'aide aux salariés en difficulté : + 64 %.

DISPOSITIFS MIS EN PLACE (EN NOMBRE DE BENEFICIAIRES)



ATTRIBUTION DE LOGEMENTS : 143





Le partenariat Droit de Cité Habitat

Créée en 1991 à l'initiative du GIC, du groupe caisse des dépôts et de la SCIC (ICADE), l'association Droit de Cité Habitat a connu depuis de nombreuses mutations. L'association est, désormais, composée de 93 membres, issus de l'environnement 1 % logement, du milieu HLM et du secteur associatif.

Si son objet social est toujours de favoriser l'accès au logement et le maintien dans les lieux de personnes défavorisées, ses missions et modes d'interventions se sont enrichis au fil du temps.

Le partenariat « bailleurs »

Droit de Cité Habitat assure une mission de gestion d'enveloppes d'aides sur quittance pour le compte de ses bailleurs partenaires. 2007 a été marquée par la consommation en totalité de l'enveloppe *Icade*, la mise en place d'une nouvelle enveloppe au profit des locataires de l'ESH *Pierres et Lumières* et la réalimentation des enveloppes *OSICA* et *EFIDIS*.

A l'écoute de ses partenaires bailleurs, DDCH a par ailleurs accompagné *Nouveau Logis de l'Est* dans la mise en place d'un partenariat avec l'association *Espoir* et la communauté d'agglomération de Mulhouse, ayant pour objet l'accompagnement social de locataires en très grande difficulté.

Droit de Cité Habitat a également répondu en 2007 à l'appel de l'ESH *Toit et Joie*, dans le cadre du fonds pour l'innovation sociale mis en place par la fédération des ESH. Droit de Cité Habitat a défini avec *Toit et Joie* un projet d'action concernant le traitement de la sous-occupation des personnes vieillissantes. Le projet consiste à repérer ces personnes, cibler prioritairement celles rencontrant des difficultés liées à l'inadaptation de leur logement (inadaptation du logement au regard d'une problématique santé, inadaptation du logement au regard des ressources de la personne). Deux axes d'intervention sont envisagés :

- ✚ Le relogement de la personne après évaluation de son besoin et accompagnement de la personne dans le projet de relogement en amont et en aval.
- ✚ Le maintien dans les lieux par l'accueil de jeunes étudiants, pour une durée limitée dans le temps, moyennant services et/ou contribution financière.

Ce projet vise au travers du traitement de la question de la sous-occupation, à rompre l'isolement de ces personnes vieillissantes et trouver des solutions adaptées à chaque locataire en vue de permettre son maintien dans un logement autonome, dans de bonnes conditions.

Cette expérimentation sera conduite courant 2008 en partenariat avec des associations et structures spécialisées dans le domaine de l'aide à domicile et du relogement de jeunes chez des personnes âgées.

Le partenariat « associations »

Face aux difficultés rencontrées au cours des dernières années concernant le relogement de candidats d'associations, des échanges se sont tenus en 2007. Plusieurs propositions ont été retenues :

- Le maintien du dispositif de relogement par la sensibilisation accrue de nos partenaires bailleurs et la mobilisation à nouveau des logements contingentés GIC.
- La participation de DDCH au financement de projet visant à accroître les moyens des associations dans le domaine de la prospection foncière et immobilière suite à la décentralisation.

Droit de Cité Habitat a également contribué au rapprochement de l'une de ses associations partenaires, *l'AFTAM*, d'une entreprise cliente du GIC, *la Poste*, à la recherche d'un gestionnaire pour l'un de ses foyers.

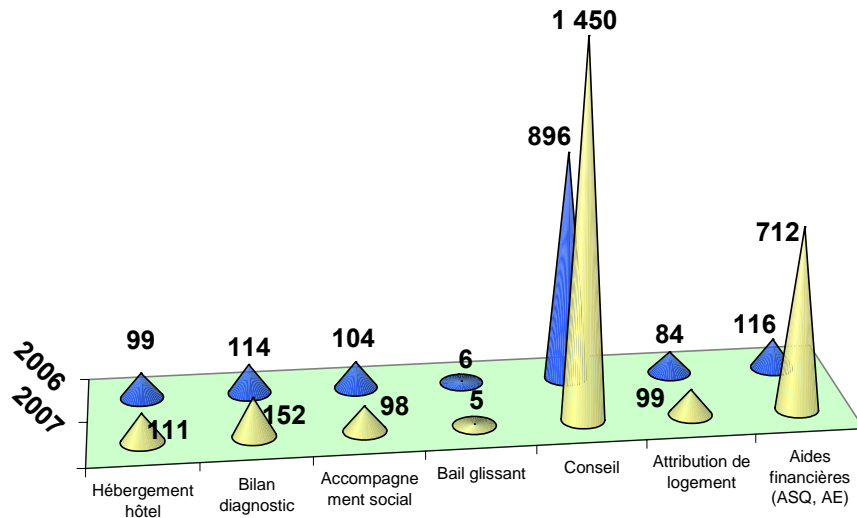
Le partenariat « CIL »

Le CPLOS, le GIPEC et le GIC ont renouvelé leur adhésion à Droit de Cité Habitat. Droit de Cité Habitat est l'opérateur de ces trois organismes dans le cadre du CIL-PASS assistance®.

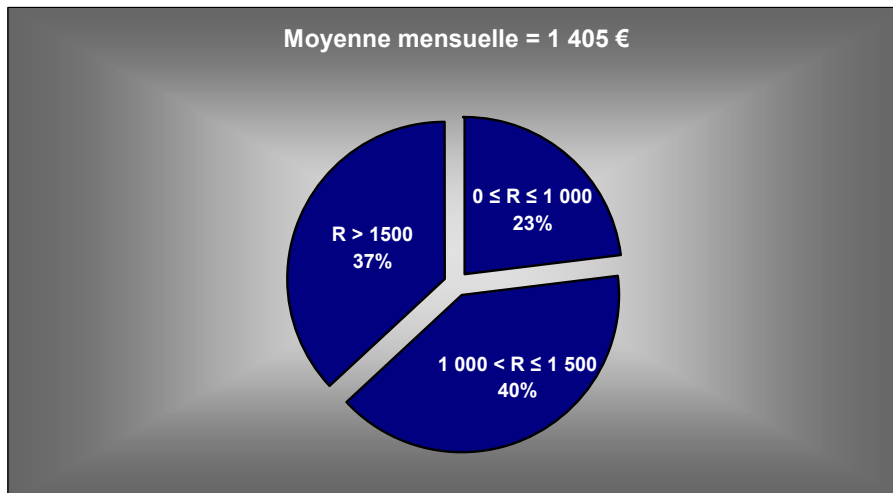
Droit de Cité Habitat a su s'adapter au fonctionnement et aux besoins de ses partenaires. Ainsi, le GIC lui délègue la totalité de la mission. A l'inverse le GIPEC réalise l'accueil, l'écoute des salariés en difficulté et oriente uniquement les situations les plus complexes. Le CPLOS a opté pour une délégation totale, par le biais de la mise en place de permanences assurées par une conseillère Droit de Cité Habitat dans ses propres locaux.

L'association gère pour le compte des trois CIL des enveloppes d'aides sur quittances diffuses, ainsi qu'un fonds d'intervention salariés, qui permet la mise en place de mesure d'accompagnement social pour les situations les plus complexes.

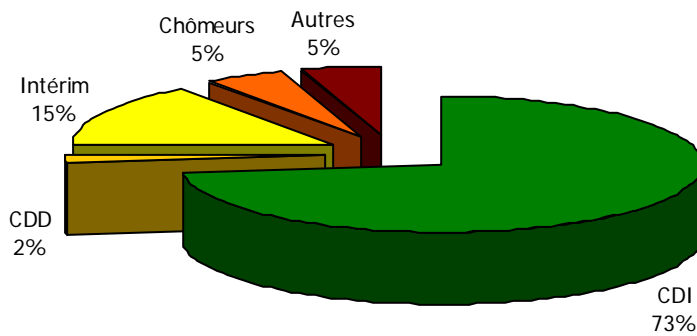
MISSIONS REALISEES AUPRES DES 1 810 SALARIES AIDES



REVENUS



NATURE DES REVENUS



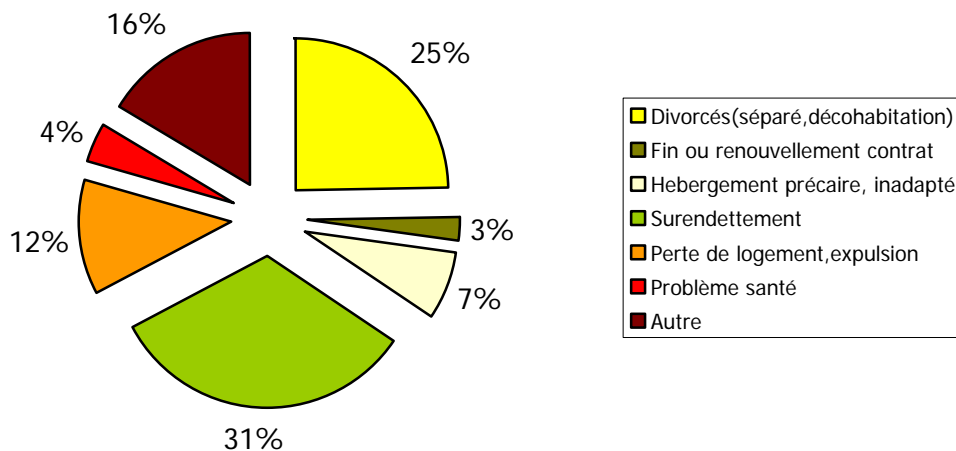
L'accompagnement des salariés en difficulté de logement

**1 810 salariés aidés
(+64 %)**

**Accueil, écoute,
évaluation et
orientation vers les
solutions adaptées**

Droit de Cité Habitat accompagne trois organismes 1% logement dans le cadre de l'aide aux salariés en difficulté de logement. 50% des ménages aidés en 2007 par DROIT DE CITE HABITAT concernent des salariés en difficulté. Cette activité est en forte progression : + 64% de salariés aidés par rapport à 2006. Elle est le fruit des efforts de communication menés par les CIL membres de DDCH et la profession 1% dans son ensemble pour faire connaître le service CIL-PASS assistance®.

Elle est également la conséquence des difficultés croissantes que rencontrent les salariés pour se loger, quel que soit leur statut professionnel (CDI, CDD, contrats précaires), quel que soit leur niveau de revenu. Ainsi, la moyenne des revenus des salariés aidés dans le cadre du CIL-PASS assistance® est d'environ 1 405 € par mois.

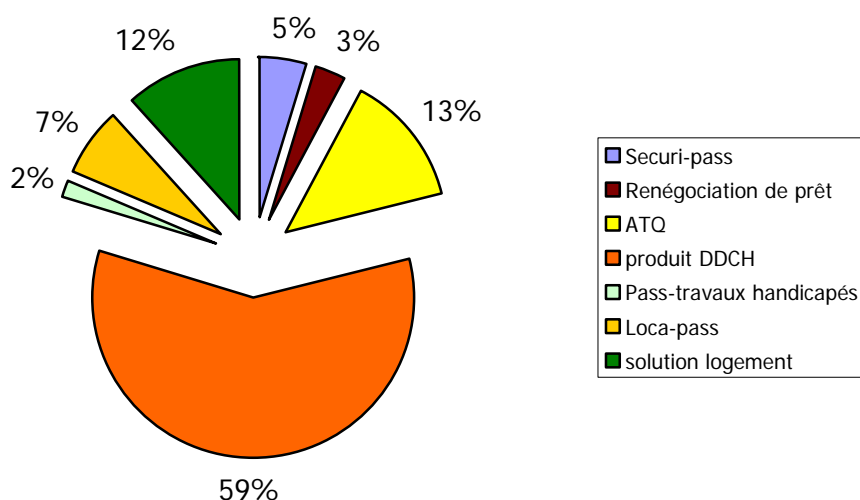


Tous ont rencontré un événement personnel, un accident de la vie, qui a généré un déséquilibre budgétaire, rendant difficile leur accès au logement ou leur maintien dans les lieux. Le surendettement est à l'origine de 32% des dossiers traités. Viennent ensuite, les situations de ruptures familiales, séparations, divorces (24%).

L'évaluation des situations permet aux conseillers CIL-PASS assistance® d'orienter les ménages vers les solutions adaptées : mobilisation de produits du 1% et/ou orientation vers des dispositifs d'aides externes (FSL, BDF, etc). DDCH a également développé des partenariats avec des organismes de rachat de crédit. Néanmoins, ces orientations restent pour le moment minoritaires car les situations arrivent souvent déjà fortement enlisées, ce qui rend difficile la restructuration de dettes.

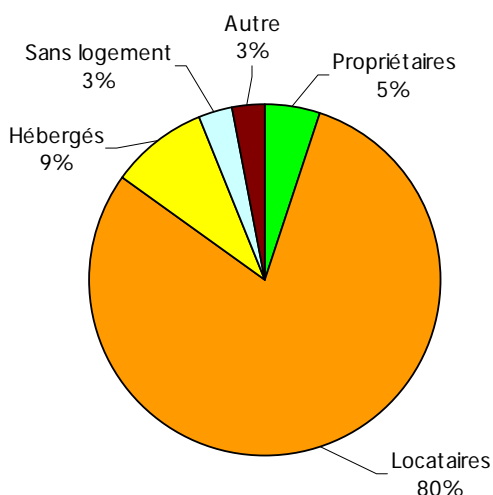
Les tendances observées en 2006 se confirment en 2007. Le montant moyen des revenus correspond au montant moyen des Français. Ceci montre qu'aujourd'hui les difficultés ne touchent pas seulement les plus modestes mais également la classe moyenne. De même, le fait de disposer d'un CDI ne suffit pas à être « protégé ». Ainsi, la part de ménages disposant d'un CDI a encore augmenté cette année, puisqu'elle est passée de 68 à 73% des ménages aidés dans le cadre du CIL-PASS assistance®.

Produits mobilisés



Ce graphique montre que la majorité des ménages aidés a bénéficié des outils spécifiques de DDCH. Le recours aux produits du 1%, bien qu'encouragé, est parfois difficile en raison notamment de l'inadaptation des outils aux situations traitées.

STATUT / LOGEMENT



15% du public accueilli concernent des personnes sans logement ou mal logées.

Seuls 5% sont propriétaires. Les CIL ont encore des difficultés à toucher cette catégorie de public, compte tenu notamment de l'inadaptation des produits du 1% aux difficultés rencontrées par les accédants. Enfin, DDCH intervient au profit de CIL intervenant majoritairement en Ile de France où le pourcentage de locataires est plus élevé qu'en province.

CARACTERISTIQUES DES MENAGES AYANT BENEFICIE D'UNE INTERVENTION

EXEMPLES D'INTERVENTION

M. C., salarié d'une entreprise cliente du GIC, a pris contact avec nos services en date du 31/07/07 suite à une rupture d'hébergement. Il a 41 ans, il est en CDI et perçoit environ 1700 €/mois. M. apparaît très tendu et déstabilisé. L'analyse de la situation révèle une situation complexe, plusieurs ruptures de couples et d'hébergement. M. a un enfant, à la charge de la maman, auprès de laquelle il honore le versement d'une pension alimentaire de 350 €. Suite à cette séparation, Monsieur a été hébergé pendant un an chez une amie, puis Monsieur a obtenu un logement HLM. Rapidement, la situation budgétaire de Monsieur s'est dégradée. M. C. a accumulé de nombreux retards et crédits à la consommation. Une dette de loyer est apparue. Monsieur quitte alors ce logement et se fait héberger de nouveau par une amie. Un plan de surendettement est déposé.

Suite à une séparation avec cette amie, M. C. se trouve de nouveau sans logement. Une première proposition est faite à Monsieur. Une place en résidence sociale est disponible au moment de sa prise en charge par Droit de Cité Habitat. Ce relogement temporaire permettrait à M. de se stabiliser et de mettre à plat sa situation financière. Son dossier est rejeté en commission d'attribution, une nouvelle recherche s'engage. Un logement est finalement proposé à Monsieur par l'intermédiaire de l'ESH Logikia. Une aide exceptionnelle est financée à hauteur de 535 € afin d'aider M. à régler le dépôt de garantie (M. ne peut en effet bénéficier du LOCA-PASS en raison de son plan Banque de France), et l'assurance habitation.

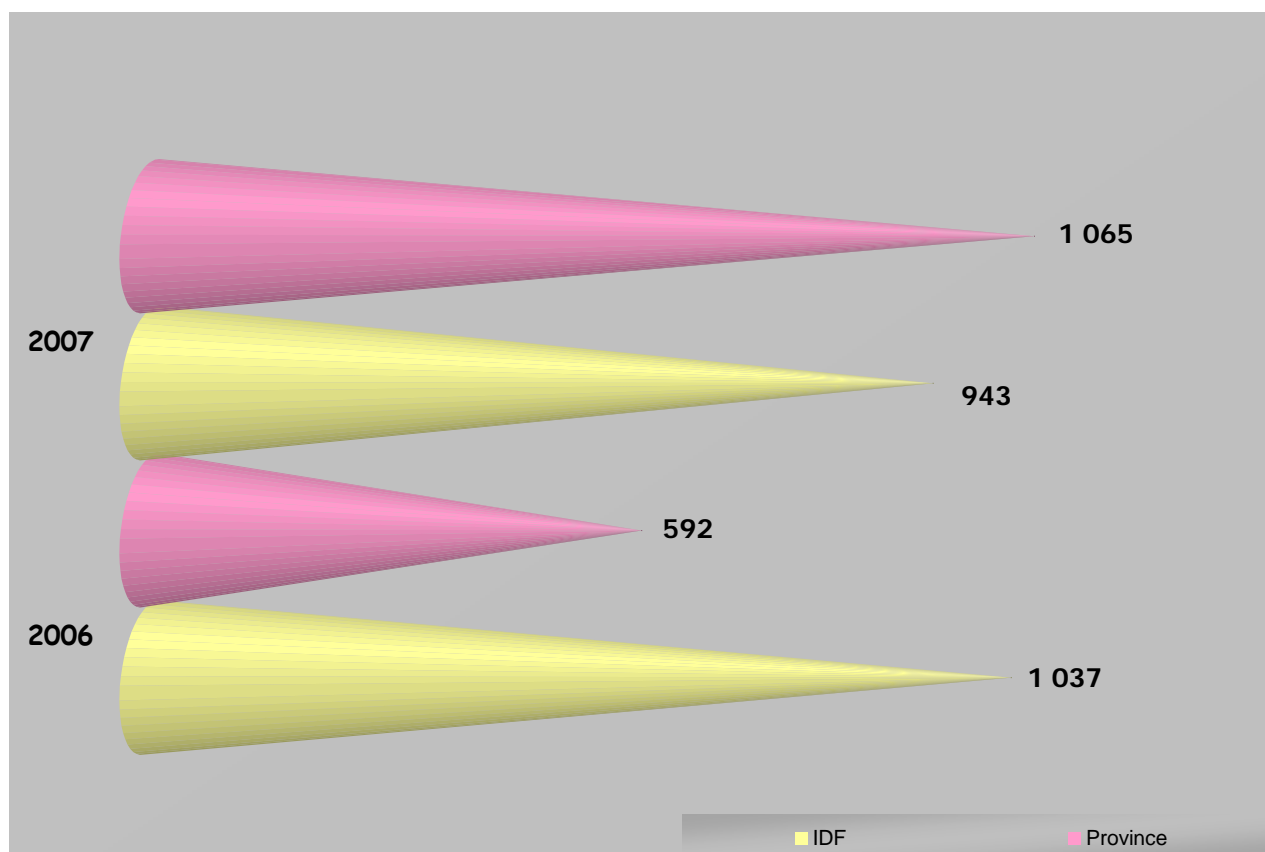
Grâce au relogement, M. C. a pu se stabiliser et un accompagnement social a été mis en place, financé par Droit de Cité Habitat sur le fonds alimenté par le GIC.

.....

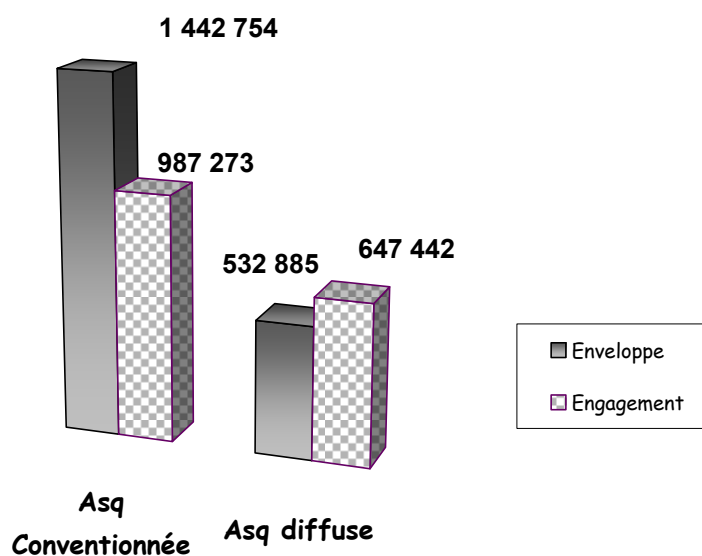
Mme E., salariée en intérim, a pris contact avec Droit de Cité Habitat en mars 2007, à la suite d'une expulsion pour dette locative. Elle vit seule avec ses trois enfants et perçoit un salaire de 1200 €, auxquels s'ajoutent les prestations familiales. Des frais d'hôtels sont immédiatement pris en charge pour un montant de 420 €. Une association est missionnée, un bilan réalisé, et une mesure d'accompagnement social mise en place. En juillet, Mme et ses trois enfants sont relogés.

AIDE SUR QUITTANCE -

REPARTITION ILE DE FRANCE/PROVINCE (EN NOMBRE DE BENEFICIAIRES)



AIDE SUR QUITTANCE - ENVELOPPE DISPONIBLE/ENGAGEMENT EXERCICE 2007 (EN K€)

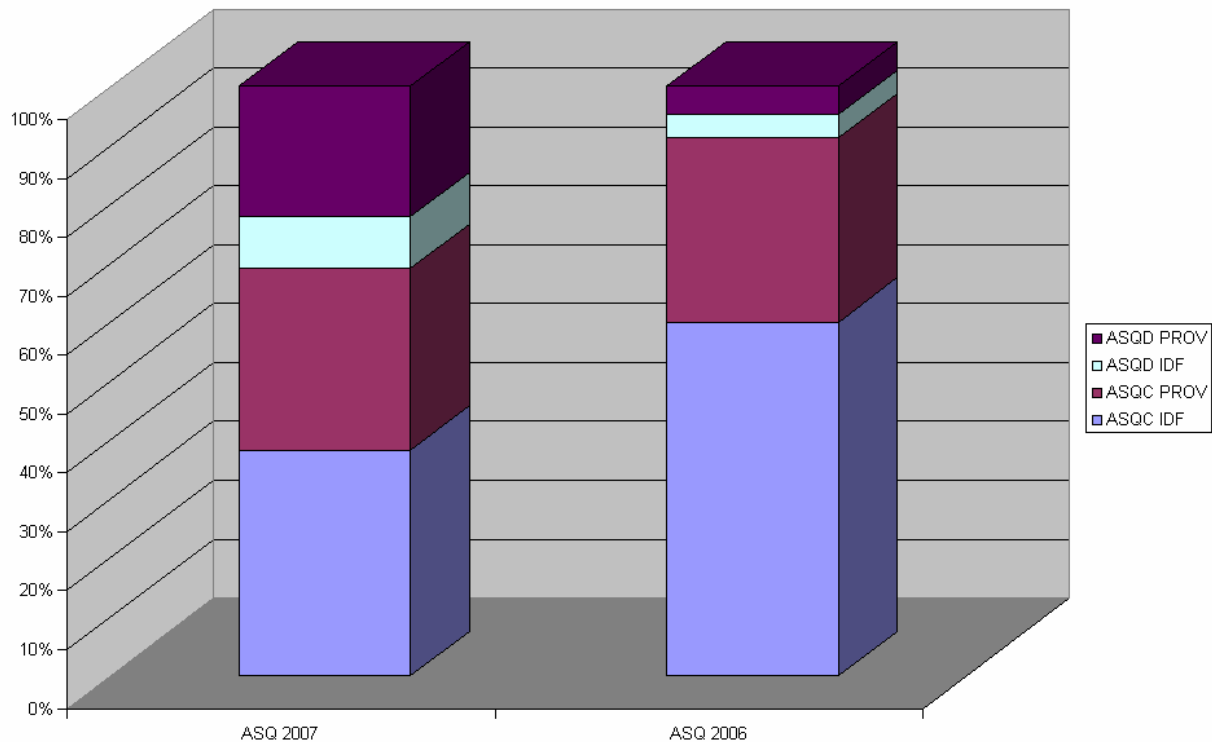


**Les aides financières
spécifiques de Droit de
Cit  Habitat**

L'Aide Sur Quittance

**2 008 b n ficiaires
(+23 %)**

**943 en IDF
1065 en PROVINCE**



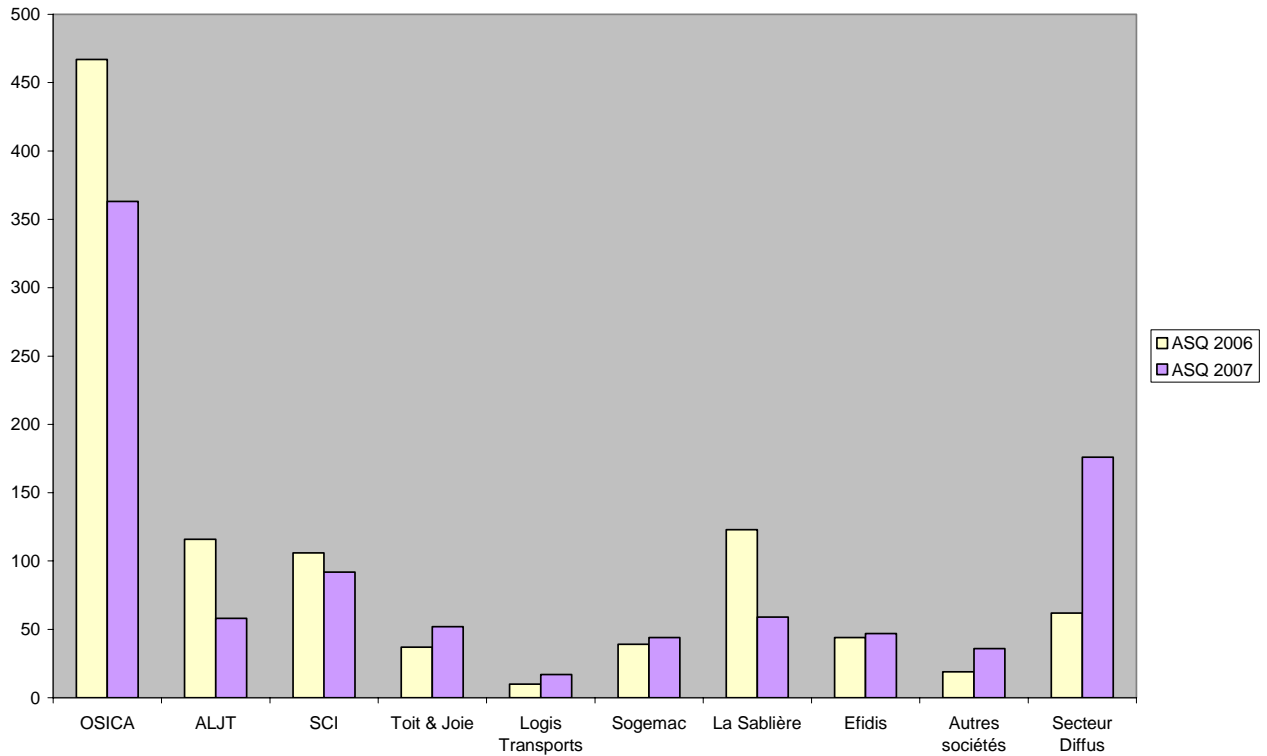
La progression des ASQ est essentiellement li e au d veloppement des ASQ diffuses. En effet, Droit de Cit  Habitat g re aujourd'hui 4 enveloppes ASQ diffuses au profit respectivement des salari s en difficult  des entreprises clientes du GIC (hors Poste), des salari s en difficult  de la Poste, des salari s en difficult  des entreprises clientes du GIPEC et du CPLOS.

La progression la plus marqu e concerne les ASQ diffuses « Province », l' le-de-France n' tant plus la seule r gion o  le march  de l'offre locative est tendu. D sormais, le niveau des loyers est cons quent sur toutes les grandes agglom rations fran aises. La d pense des m nages li e au logement repr sente une part croissante et non n gligeable du budget familial. Selon le rapport de la Fondation Abb  Pierre 2008, elle est pass e de 22   45% entre 1960 et 2006.

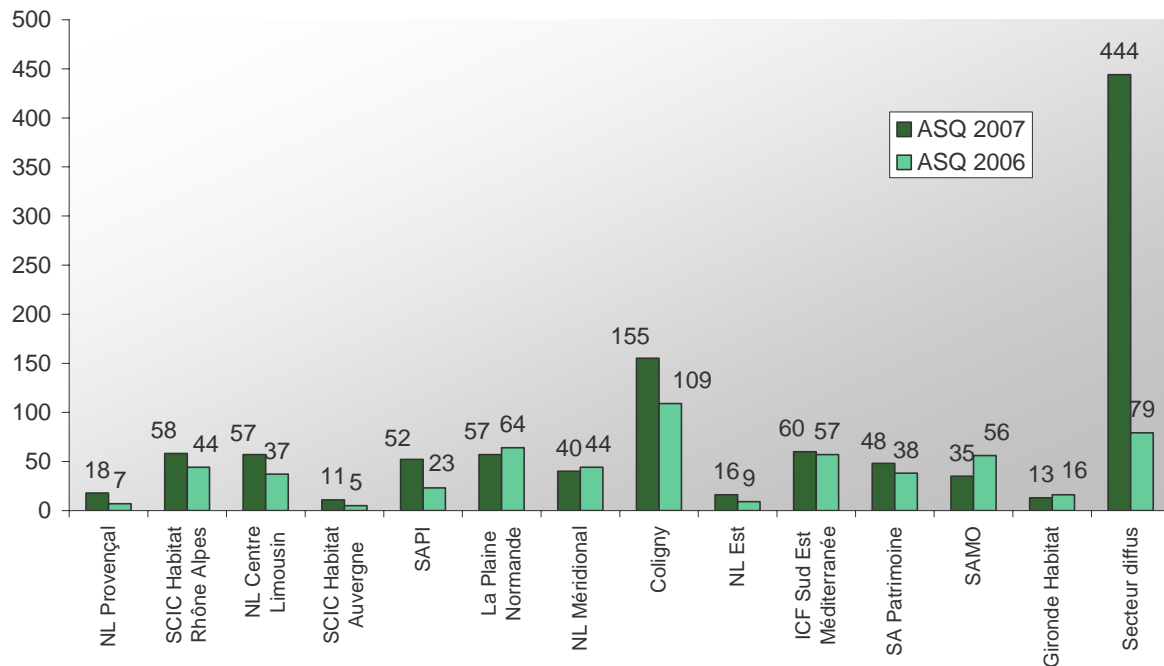
72% des Aides sur Quittance sont accord es pour favoriser le maintien dans les lieux, permettant la reprise du paiement du loyer courant, la signature de protocoles Borloo et la mobilisation de dispositifs d'aides externes (BDF, FSL).

Le montant moyen de l'aide est de 738   (dispositif de la Poste exclus), ce qui repr sente un accroissement de 7% par rapport   2006. Cette  volution est significative de l'augmentation des taux d'effort et du niveau des loyers support s par les m nages. La dur e moyenne est en revanche stable : 4 mois (dispositif de la Poste exclus).

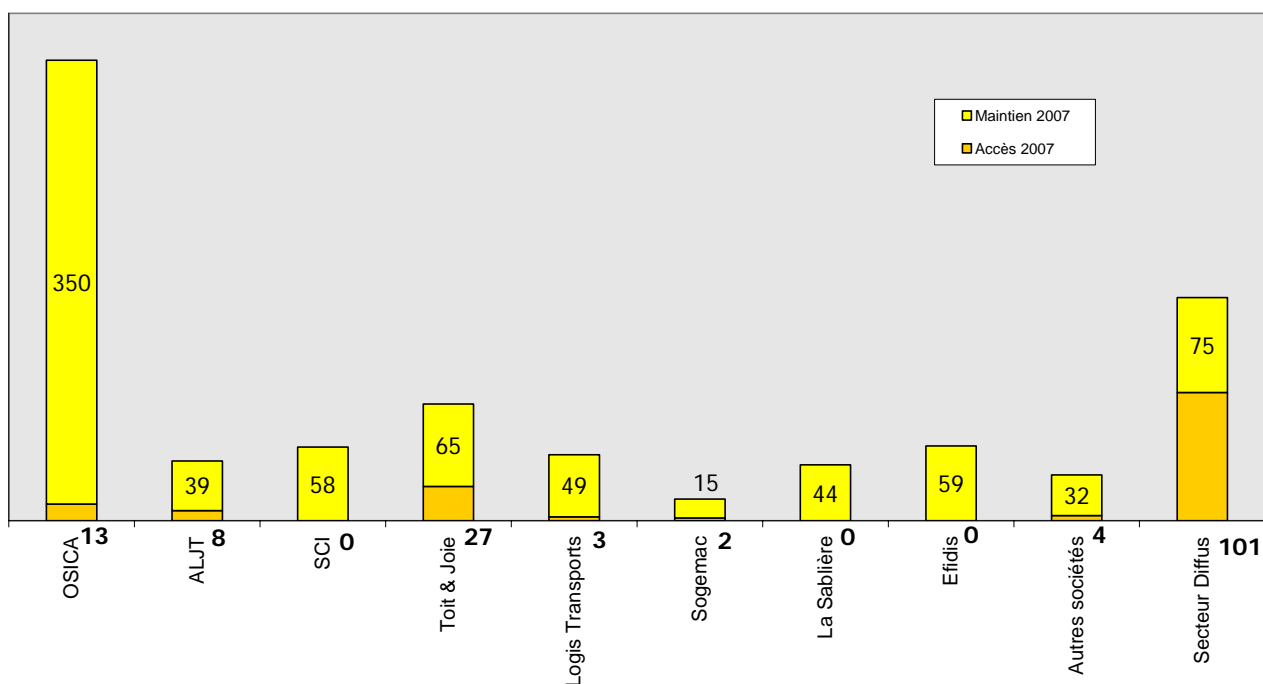
AIDE SUR QUITTANCE EN ILE DE FRANCE (EN NOMBRE DE BENEFICIAIRES)



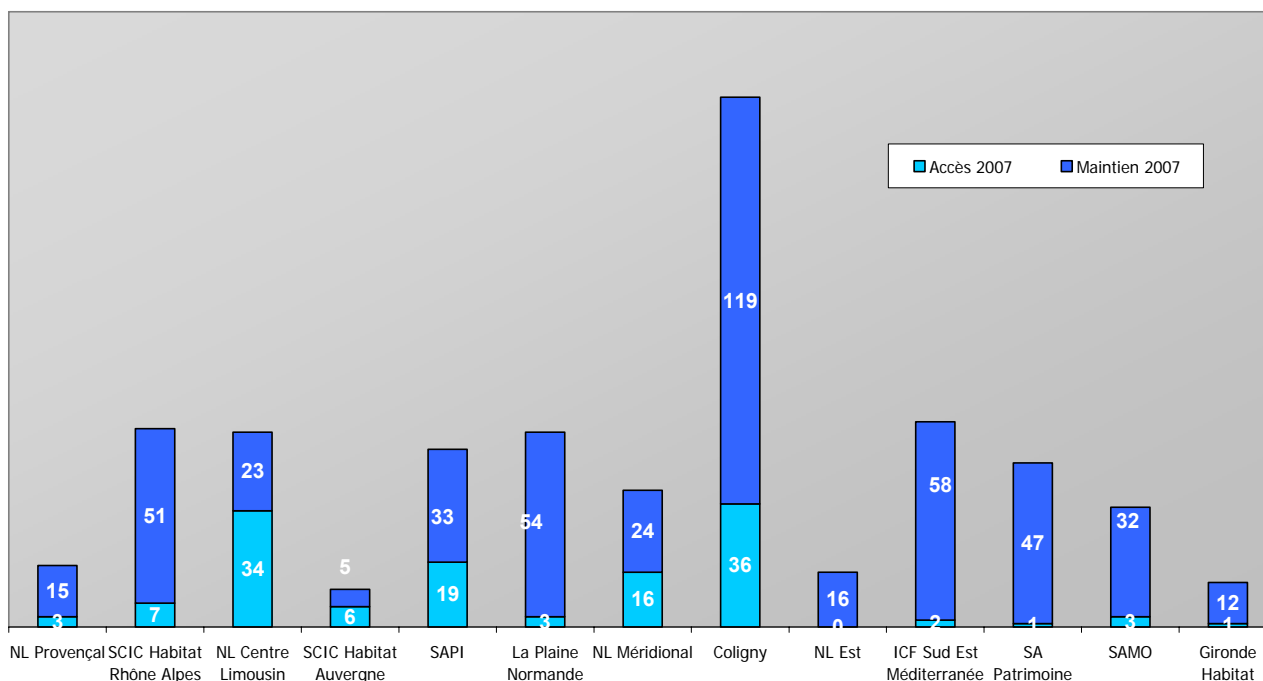
AIDE SUR QUITTANCE EN PROVINCE (EN NOMBRE DE BENEFICIAIRES)



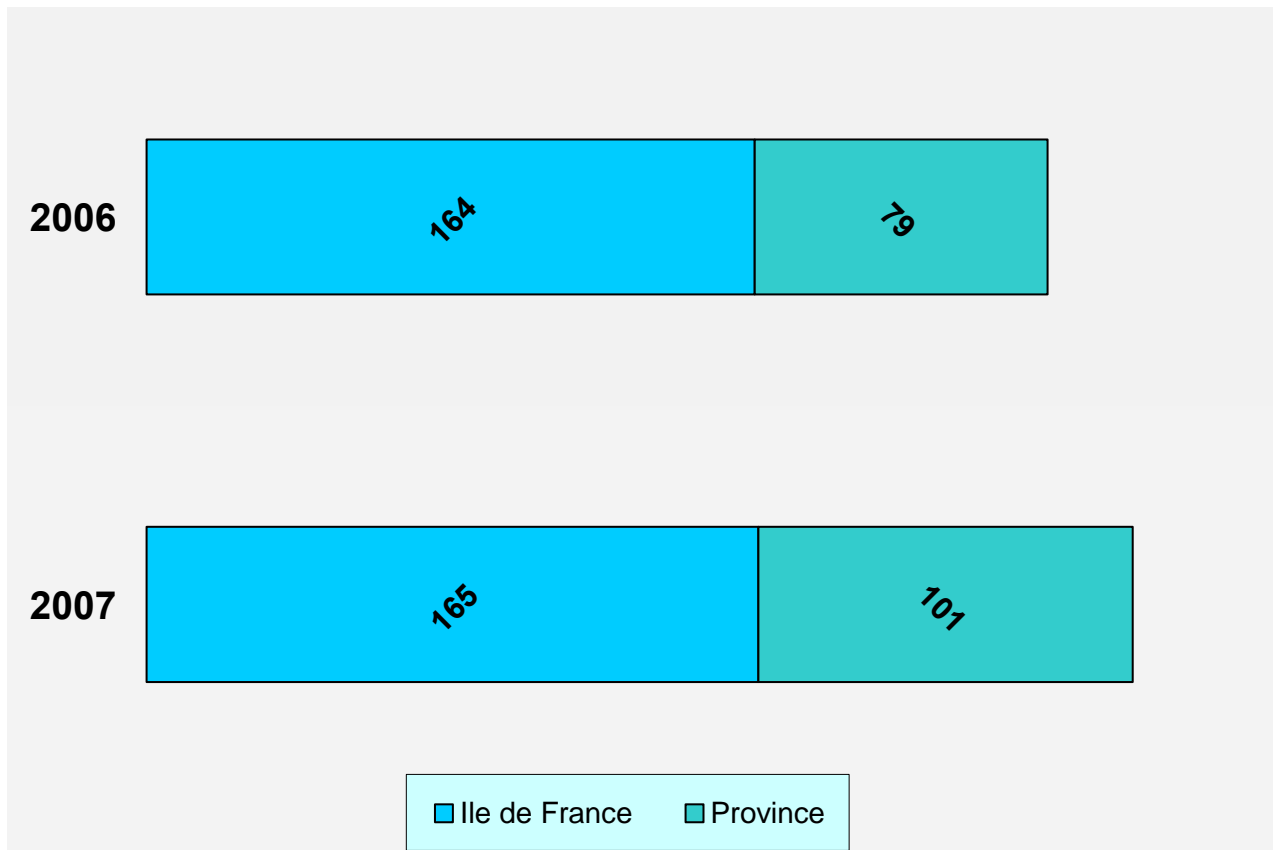
REPARTITION DES AIDES SUR QUITTANCE SUR L'ILE DE FRANCE PAR BAILLEUR (EN NOMBRE D'AIDES)



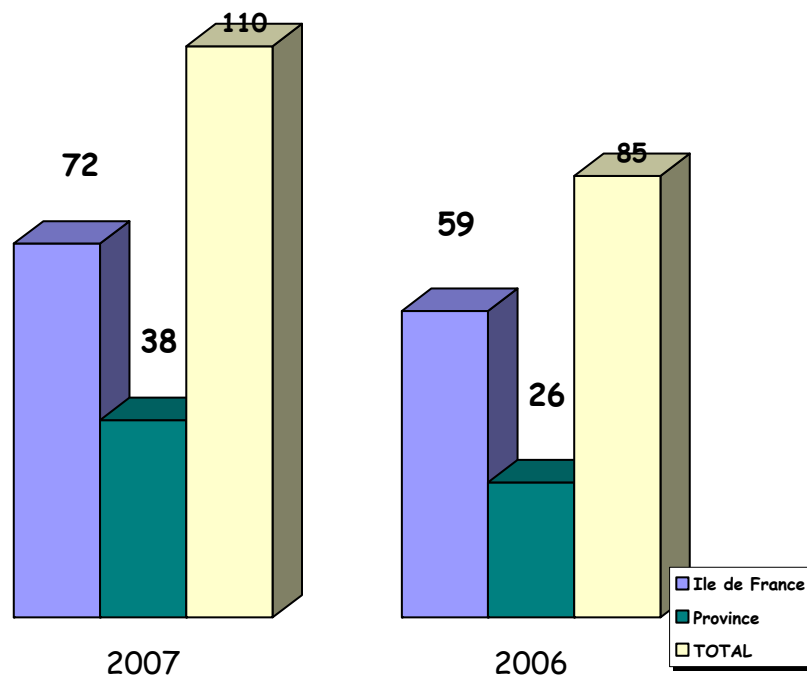
REPARTITION DES AIDES SUR QUITTANCE SUR LA PROVINCE PAR BAILLEUR (EN NOMBRE D'AIDES)



AIDE EXCEPTIONNELLE (EN NOMBRE DE BENEFICIAIRES)



AIDE EXCEPTIONNELLE (DECAISSEMENTS EN K€)



L'Aide Exceptionnelle

Les aides financières spécifiques de Droit de Cité Habitat

Aide à l'acquisition de mobilier de première nécessité

Prise en charge de frais d'installation

Participation aux frais d'hôtel

266 nouveaux bénéficiaires (+9 %)

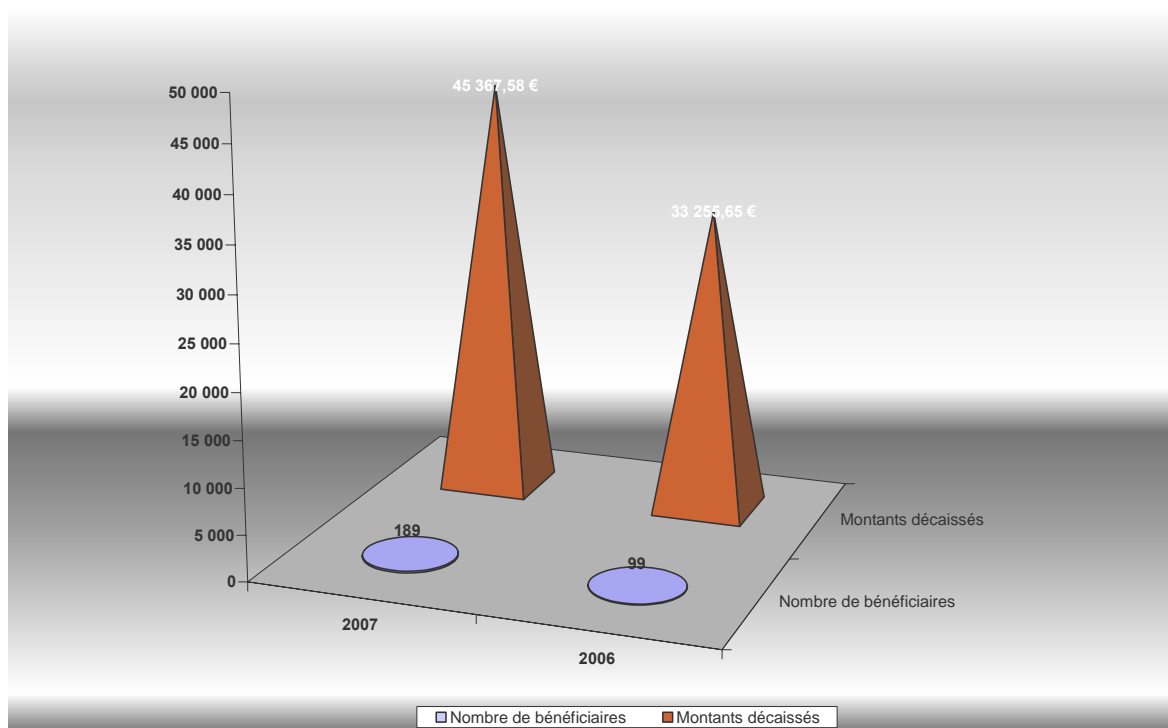
110 K€ ont été décaissés en 2007 contre 85 K€ en 2006. L'enveloppe a ainsi été dépassé de 10K€, malgré une étude minutieuse des dossiers afin de réserver ces interventions aux personnes les plus fragilisées.

Comme en 2006, l'enveloppe initialement allouée aux frais d'hôtel a été entièrement consommée dès le milieu de l'année.

Cette demande accrue de prise en charge de frais d'hôtel est directement liée à l'augmentation du nombre de situations prises en charge dans le cadre du CIL-PASS assistance®. Ce phénomène est sans doute également lié à des difficultés pour capter une offre de logement adaptée dans des délais courts. Enfin de plus en plus fréquemment confrontées à des situations de violences conjugales, à défaut de possibilité d'hébergement en structure, les conseillères n'ont d'autres choix que de mobiliser cet outil, dans l'attente d'une prise en charge par les services sociaux de secteurs. Cette année, 189 ménages (soit le double de l'année précédente) ont pu bénéficier d'une participation aux frais d'hôtel. 45 K€ ont été décaissés, soit la moitié de l'enveloppe allouée pour 2007.

Cette augmentation a été au global compensée par un report des demandes d'aides à l'installation et de participation pour l'achat de mobilier de 1^{ère} nécessité, émanant des salariés de la Poste, vers le dispositif d'ASQ la Poste, ce qui a permis de maîtriser la consommation de l'enveloppe.

Frais d'hôtel



Le Fonds Relais

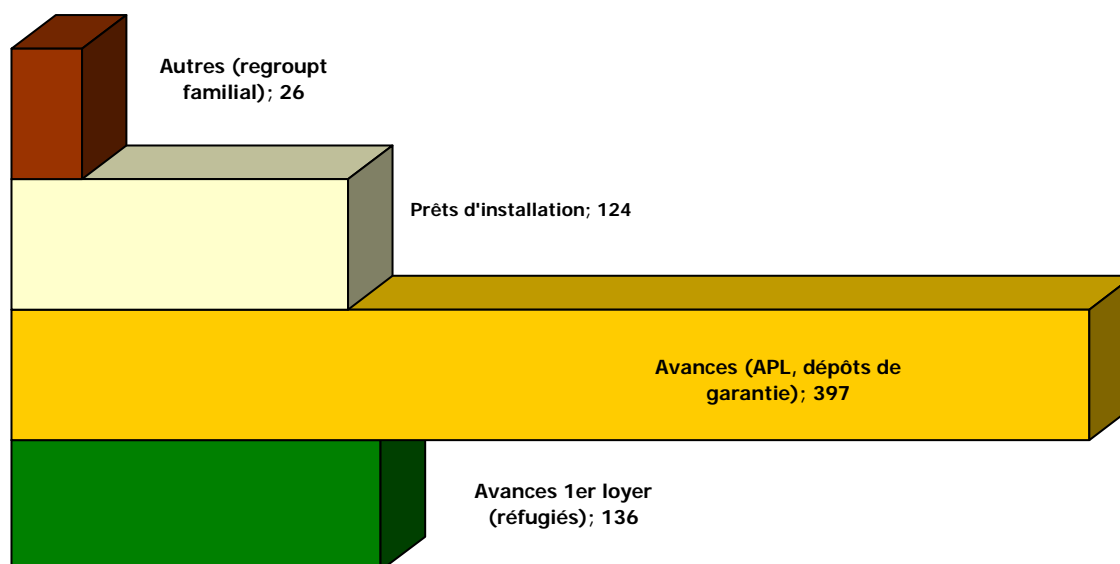
En 1999, Droit de Cité Habitat a bénéficié d'une enveloppe de fonds émanant de la fondation d'entreprise du groupe ICADE (ex-SCIC). Cette enveloppe est destinée à octroyer des avances de fonds aux associations, qui la mobilisent au profit de leurs candidats pour couvrir les frais d'entrée dans les lieux. Depuis la mise en place de ce dispositif, 15 associations ont pu bénéficier d'avances pour un montant total de 225 900 €.

Plus de 683 personnes ont bénéficié d'avances par le biais des associations ayant souscrit un prêt auprès de Droit de Cité Habitat. Elles leur ont permis de régler les dépenses liées à leur entrée dans les lieux.

Les fonds décaissés ont été utilisés en majorité pour prendre en charge des avances de type APL, dépôt de garantie ou pour payer le 1er loyer (533 familles en 2007).

Les prêts à l'installation ont augmenté de 13 % : 124 familles en ont sollicité contre 110 en 2006.

FONDS RELAIS (EN NOMBRE DE BENEFICIAIRES)

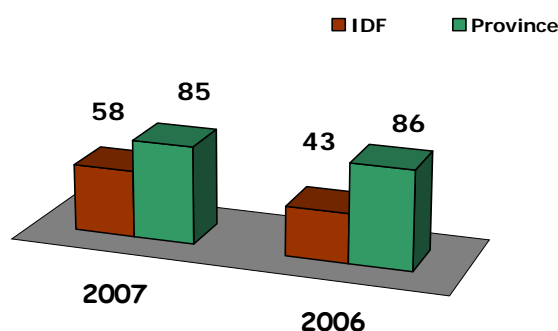


L'attribution de
logement aux candidats
d'associations

143 relogements

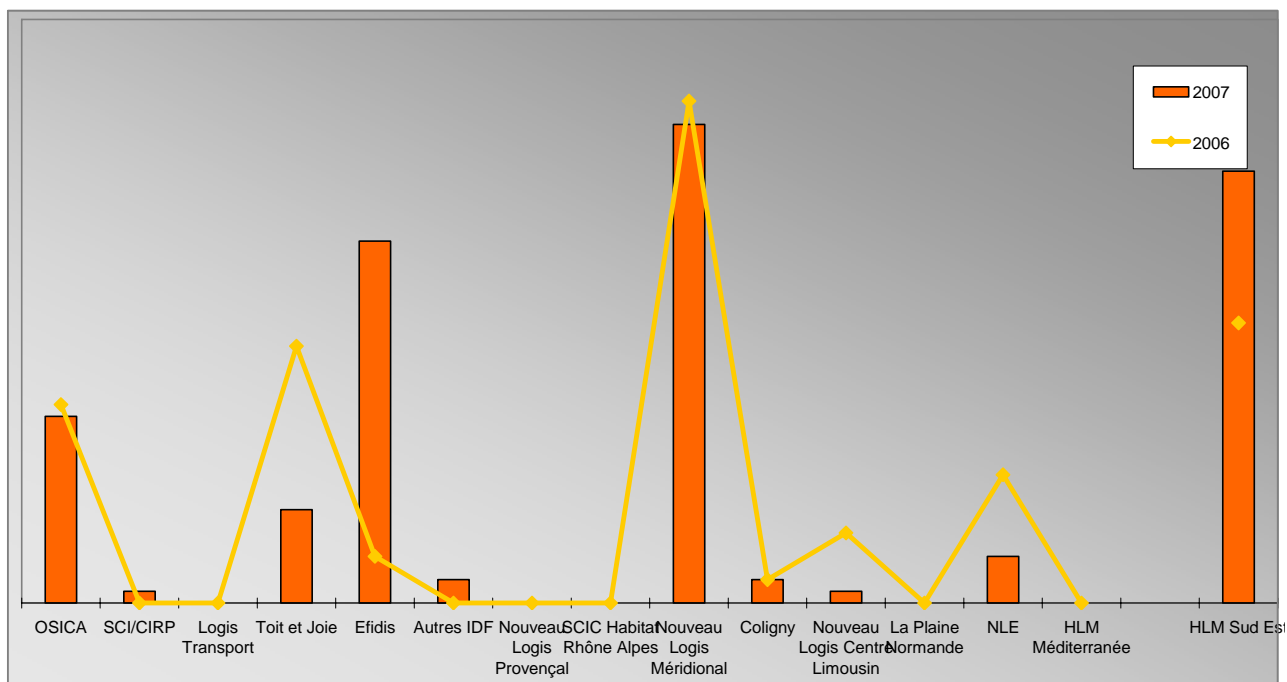
(+23 %)

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS



Pour la première fois depuis 2003, cette activité est repartie à la hausse. Quelques bailleurs ont été de nouveau sensibilisés. Néanmoins, la plupart des relogements concerne des personnes relogées dans le cadre des accords collectifs. Les bailleurs nous retournent ensuite l'information. Peu de logements sont proposés aujourd'hui par les bailleurs membres de Droit de Cité Habitat, pour recherche d'un candidat.

Est intervenue par ailleurs en 2007 la mise en place du Plan d'Action renforcé pour les Sans Abris (PARSA). Celui-ci a conduit au relogement de candidats d'association par nos bailleurs. Les organismes 1% ont également été sollicités. Le GIC a ainsi participé à cet effort commun. 72 logements contingentés GIC ont été mis à disposition en 2007, dans le cadre du PARSA. 25 ont d'ailleurs été proposés à des candidats d'associations membres de Droit de Cité Habitat.



Droit de Cité Habitat rencontre aujourd'hui des difficultés accrues pour identifier ces relogements auprès des bailleurs partenaires, qui sont soumis par ailleurs à de nombreuses contraintes.

ORIENTATIONS 2008

L'année 2008 devrait être marquée par la mise en œuvre de deux nouvelles actions : le traitement social des ménages en impayés de loyers dans le cadre de la garantie des risques locatifs (GRL), et le suivi de locataires en situation de sous-occupation conformément à notre projet avec l'ESH Toit et Joie.

L'activité d'aide aux salariés en difficulté devrait encore cette année progresser, grâce notamment au déploiement de moyens supplémentaires en province. Droit de Cité Habitat dispose aujourd'hui d'un réel savoir-faire en la matière et réussit, par la mobilisation de ses outils spécifiques, à apporter des solutions adaptées à des situations parfois extrêmement dégradées.

La mission d'identification des « droits » en résidences sociales, structures d'hébergement, initiée par le GIC, devrait permettre aux conseillères de mobiliser un plus grand nombre de places d'hébergement pour les salariés en rupture d'hébergement. Demeure néanmoins, le cas complexe des familles pour lesquelles il existe peu de structures adaptées. La mise en place de l'aide « frais d'hôtel » permet alors d'apporter une solution très transitoire. Cette aide est cependant de plus en plus fortement mobilisée. La question de son financement se posera inévitablement dans les années à venir. L'ouverture de la première résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) à Montreuil, programmée courant 2008, constituera pour ces salariés une première alternative.

La progression du dispositif PASS-GRL devrait progressivement avoir un impact positif sur nos interventions en direction des salariés en difficulté. En effet, sa généralisation devrait permettre une prise en charge plus rapide des situations, dès 2 mois d'impayés. On peut estimer que cela devrait faciliter la mise en place de solutions adaptées et contribuer à faire diminuer le nombre de salariés confrontés à une situation d'expulsion.

Enfin, Droit de Cité Habitat, à l'instar de l'ensemble des associations intervenant dans le domaine du logement des personnes défavorisées, sera très attentive aux modalités de mise en application du droit au logement opposable.

ANNEXES

- ANNEXE I :** **DETAIL DES FINANCEMENTS ENGAGES EN 2007 POUR LES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX SALARIES EN DIFFICULTE**
- ANNEXE II :** **TABLEAU DE SUIVI DU FONDS D'INTERVENTION SALARIES – SITUATION AU 31/12/2007**
- ANNEXE III :** **COMMISSIONS D'AIDE DE DROIT DE CITE HABITAT – SITUATION AU 31/12/2007**
- ANNEXE IV :** **TABLEAU DE SUIVI DES ENVELOPPES D'AIDE SUR QUITTANCE PAR SOCIETE – SITUATION AU 31/12/2007**

ASSOCIATION	MONTANT
ABEJ	2 092 €
ACCUEIL ET LOGEMENT	2 803 €
ACPM	2 008 €
ADAC	22 559 €
ADAGES	502 €
AFTAM	11 906 €
ALG	795 €
ALJ	2 594 €
API PROVENCE	2 594 €
APLJM 92	24 442 €
ARSL	3 096 €
ASSOCIATION FRANCISCO FERRER	7 830 €
AVES	2 120 €
CAL PACT	1 297 €
CAP LOGY	1 004 €
CDAHR-PACT	3 682 €
CRE	19 943 €
DECLIC	502 €
ENTRAIDE OUVRIERE	2 092 €
ETAPE	3 389 €
FAMILLES DE FRANCE	3 096 €
HABITAT EDUCATIF	22 084 €
HABITAT ET HUMANISME IDF	22 539 €
HORIZON AMITIE	502 €
IDL 95	19 085 €
INTERLOGEMENT 93	14 545 €
LA MAISON DE L'HABITAT	3 990 €
LA MANDRAGORE	4 184 €
LA SAUVEGARDE	502 €
PACT ROUBAIX	502 €
PACT ARRAS	502 €
PACT CAMBRAI	502 €
PACT DOUAI	502 €
PHARE	1 771 €
SIFA	3 180 €
UDAF 14	502 €
TOTAL	193 607 €

UTILISATION DU FONDS D'INTERVENTION SALARIES GIC

	Report solde n 1 engagés	Report solde n 1 décaissés	Fonds versés GIC	Total à engager	Total à décaisser	Engagés année n	Décaissés année n	<i>Solde sur engagés</i>	<i>Solde sur décaissés</i>
1995			45 734,71 €	45 734,71 €	45 734,71 €	6 860,21 €	1 067,14 €	38 874,50 €	44 667,56 €
1996	38 874,50 €	44 667,56 €	45 734,71 €	84 609,20 €	90 402,27 €	39 231,23 €	18 237,63 €	45 377,97 €	72 164,64 €
1997	45 377,97 €	72 164,64 €	0,00 €	45 377,97 €	72 164,64 €	39 273,92 €	39 485,67 €	6 104,06 €	32 678,97 €
1998	6 104,06 €	32 678,97 €	60 979,61 €	67 083,67 €	93 658,58 €	40 996,59 €	41 124,65 €	26 087,08 €	52 533,93 €
1999	26 087,08 €	52 533,93 €	60 979,61 €	87 066,68 €	113 513,54 €	84 273,36 €	52 835,63 €	2 793,32 €	60 677,91 €
2000	2 793,32 €	60 677,91 €	137 204,12 €	139 997,44 €	197 882,03 €	141 348,14 €	89 216,86 €	-1 350,70 €	108 665,17 €
2001	-1 350,70 €	108 665,17 €	198 183,72 €	196 833,02 €	306 848,89 €	146 977,62 €	124 252,20 €	49 855,40 €	182 596,69 €
2002	49 855,40 €	182 596,69 €	400 000,00 €	449 855,40 €	582 596,69 €	130 833,50 €	168 924,22 €	319 021,90 €	413 672,47 €
2003	319 021,90 €	413 672,47 €	35 000,00 €	354 021,90 €	448 672,47 €	212 686,50 €	217 465,00 €	141 335,40 €	231 207,47 €
2004	141 335,40 €	231 207,47 €	50 000,00 €	191 335,40 €	281 207,47 €	265 653,00 €	262 362,50 €	-74 317,60 €	18 844,97 €
2005	-74 317,60 €	18 844,97 €	280 000,00 €	205 682,40 €	298 844,97 €	174 489,00 €	219 788,00 €	31 193,40 €	79 056,97 €
2006	31 193,40 €	79 056,97 €	265 000,00 €	296 193,40 €	344 056,97 €	198 050,00 €	183 654,50 €	98 143,40 €	160 402,47 €
2007	98 143,40 €	160 402,47 €	380 000,00 €	478 143,40 €	540 402,47 €	191 696,00 €	173 352,00 €	286 447,40 €	367 050,47 €

UTILISATION DU FONDS D'INTERVENTION SALARIES CPLOS

	Report solde n-1 engagés	Report solde n-1 décaissés	Fonds versés CPLOS	Total à engager	Total à décaisser	Engagés année n	Décaissés année n	<i>Solde sur engagés</i>	<i>Solde sur décaissés</i>
2004	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	33 500,00 €	33 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
2005	6 500,00 €	6 500,00 €	0,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
2006	6 500,00 €	6 500,00 €	6 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	6 881,00 €	3 227,00 €	5 619,00 €	9 273,00 €
2007	5 619,00 €	9 273,00 €	10 000,00 €	15 619,00 €	19 273,00 €	14 755,00 €	14 175,50 €	864,00 €	5 097,50 €

UTILISATION DU FONDS D'INTERVENTION SALARIES GIPEC/DDCH

	Report solde n-1 engagés	Report solde n-1 décaissés	Fonds versés GIPEC	Total à engager	Total à décaisser	Engagés année n	Décaissés année n	<i>Solde sur engagés</i>	<i>Solde sur décaissés</i>
2002	0	0	16 000	16 000	16 000	0	0	16 000	16 000
2003	16 000	16 000	45 000	61 000	61 000	4 645	3 221	56 355	57 779
2004	56 355	57 779	0	56 355	57 779	10 801	10 723	45 554	47 056
2005	45 554	47 056	0	45 554	47 056	12 280	10 710	33 274	36 346
2006	33 274	36 346	0	33 274	36 346	9 893	10 152	23 381	26 194
2007	23 381	26 194	0	23 381	26 194	8 660	4 999	14 721	21 196

ANNEXE III : COMMISSIONS D'AIDE DE DROIT DE CITE HABITAT – SITUATION AU 31/12/2007

Dénomination	Secteur Concerné	Membres			Animation	
		1er collège	2e collège	3e collège	Président	Secrétaire
PARIS	Ile de France Région sud-est Picardie	GIC (siège)	Ile de France OSICA Icade Patrimoine CIRP Toit & Joie Fondation Lebaudy Logis Transports SOGEMAC La Sablière Efidis Emmaüs Région sud-Est SCIC Habitat Rhône Alpes Nouveau Logis Provençal ICF Sud Est Méditerranée Picardie SAPI La Plaine Normande	Les associations d'Ile de France (2 ou 3 associations par séance, par roulement)	Claude MACHU	Magali VALLET
CLERMONT-FERRAND	Patrimoine de SHAB	GIC (siège)	SCIC Habitat Auvergne et Bourbonnais	ANEF APART	Véronique MARCHAN	Myriam SALESSE
BORDEAUX	Patrimoine de Coligny	GIC (ag. Bordeaux et Pau)	Coligny Gironde Habitat	GIHP Familles de France 33 Diaconat de Bordeaux	J.-François PERINET	Véronique MARCHAN
TOULOUSE	Patrimoine de NLM et SA Patrimoine	GIC (ag. Toulouse et Montpellier)	Nouveau Logis Méridional SA Patrimoine	Adages - La Maison du Logement Adac/Habitat et Humanisme	Philippe ROZE	Véronique MARCHAN
TOURS	Patrimoine de NLCL	GIC (ag. Tours)	Nouveau Logis Centre Limousin	L'Étape	Damien RUEMGART	Claude ROBIN
STRASBOURG BISCHWILLER	Nouveau Logis de l'Est	GIC (ag. Strasbourg)	Nouveau Logis de l'Est	Le Toit Haguenovien	Pascal JACQUIN	Barbara GUTFRIED

**DROIT DE CITE HABITAT
SUIVI DES ENVELOPPES D'AIDE SUR QUITTANCE 2007**

Situation au :

31/12/2007

Société	Fonds d'aide sur quittance						Consommation					Disponibles reçu cpta. - consommé	
	Enveloppe ASQ (convention)			Enveloppe ASQ (compta.)		Engagement 2007	1er trim.07	2ème trim.07	3ème trim.07	4ème trim.07	total 2007		
	report 06	env.2007	total 2007	reçu 2007	total env. 2007								
OSICA	3 751,96 €	297 582,74 €	301 334,70 €	297 582,74 €	301 334,70 €	302 244,00 €	364						301 334,70 €
SCI Icade	44 440,90 €		44 440,90 €		44 440,90 €	37 540,00 €	58	18 105,26 €	15 980,00 € (*)	12 035,00 €		46 120,26 €	-1 679,36 €
COLIGNY	18 861,50 €	65 095,40 €	83 956,90 €	65 095,40 €	83 956,90 €	84 520,00 €	155	17 905,00 €	20 095,00 € (*)	16 240,00 € (*)	26 010,00 €	80 250,00 €	3 706,90 €
TOIT & JOIE	129 525,65 €	90 097,37 €	219 623,02 €	90 097,37 €	219 623,02 €	90 160,00 €	92	47 610,00 €	24 670,00 €	67 635,00 € (*)	24 315,00 €	164 230,00 €	55 393,02 €
Fondation Jules Lebaudy	22 400,40 €	4 573,47 €	26 973,87 €	4 573,47 €	26 973,87 €	9 570,00 €	5	1 200,00 €	2 000,00 €	1 840,00 € (*)	300,00 €	5 340,00 €	21 633,87 €
Scic Habitat Rhone Alpes	6 549,13 €	22 928,33 €	29 477,46 €	22 928,33 €	29 477,46 €	36 583,24 €	58	4 419,47 €	9 101,24 €	7 700,00 € (*)	10 939,00 €	32 159,71 €	-2 682,25 €
SAPI	48 365,11 €	22 867,35 €	71 232,46 €	22 867,35 €	71 232,46 €	35 890,00 €	52				5 935,00 € (*)	5 935,00 €	65 297,46 €
Nouveau Logis Provençal	18 960,32 €	13 720,41 €	32 680,73 €	13 720,41 €	32 680,73 €	25 420,00 €	18				8 700,00 € (*)	8 700,00 €	23 980,73 €
Nouveau Logis Meridional	7 158,57 €	18 280,41 €	25 438,98 €	18 280,41 €	25 438,98 €	16 645,00 €	40	8 480,00 €	7 855,00 €	3 240,00 €		19 575,00 €	5 863,98 €
Scic Habitat Auvergne Bourbon	27 232,02 €	9 146,94 €	36 378,96 €	9 146,94 €	36 378,96 €	7 520,00 €	11	1 060,00 €	2 240,00 €	1 890,00 € (*)	300,00 €	5 490,00 €	30 888,96 €
La Plaine Normande	4 584,70 €	44 210,21 €	48 794,91 €	44 210,21 €	48 794,91 €	42 713,00 €	58	11 070,00 €	13 774,00 €	8 688,00 € (*)	5 661,00 €	39 193,00 €	9 601,91 €
Nouveau Logis Centre Limou	28 980,04 €	13 720,41 €	42 700,45 €	13 720,41 €	42 700,45 €	33 466,00 €	57	7 050,00 €	7 354,00 €	7 082,00 € (*)	6 993,00 €	28 479,00 €	14 221,45 €
SOGEMAC	14 218,34 €	7 470,00 €	21 688,34 €	7 470,00 €	21 688,34 €	20 590,00 €	17	3 850,00 €	4 950,00 € (*)	9 040,00 €		17 840,00 €	3 848,34 €
LOGIS TRANS.	126 274,86 €	30 489,80 €	156 764,66 €	30 489,80 €	156 764,66 €	38 780,00 €	52	9 400,00 €	8 360,00 €	10 670,00 € (*)	9 430,00 €	37 860,00 €	118 904,66 €
Nouveau Logis de l'Est	19 717,66 €	10 214,08 €	29 931,74 €	10 214,08 €	29 931,74 €	11 810,00 €	16	2 590,20 €	2 500,00 € (*)	3 140,00 €		8 230,20 €	21 701,54 €
EFIDIS	11 173,28 €	45 734,71 €	56 907,99 €	45 734,71 €	56 907,99 €	42 019,00 €	59	23 003,00 €	300,00 €	28 349,00 € (*)	2 775,00 €	54 427,00 €	2 480,99 €
LA SABLIERE	9 328,28 €	22 410,01 €	31 738,29 €	22 410,00 €	31 738,28 €	20 766,00 €	44				19 056,00 € (*)	19 056,00 €	12 682,28 €
EMMAUS	1 727,45 €	16 535,29 €	18 262,74 €	16 535,29 €	18 262,74 €	14 919,00 €	24	4 004,00 €	4 864,00 € (*)	2 399,00 € (*)	1 840,00 €	13 107,00 €	5 155,74 €
SA Marches de Ouest (SAMO)	810,00 €	24 635,00 €	25 445,00 €	24 635,00 €	25 445,00 €	22 000,00 €	35	1 795,00 €	2 730,00 € (*)	5 440,00 € (*)	7 995,00 €	17 960,00 €	7 485,00 €
PATR. LANGUEDOCIENNE	3 632,50 €	20 000,13 €	23 632,63 €	20 000,13 €	23 632,63 €	21 825,00 €	48	6 980,00 €	9 835,00 € (*)	1 925,00 € (*)	4 190,00 €	22 930,00 €	702,63 €
ICF SUD EST MED.	19 849,70 €	34 910,82 €	54 760,52 €	34 910,82 €	54 760,52 €	36 588,00 €	59	15 013,00 €	9 930,00 € (*)	9 255,00 €		34 198,00 €	20 562,52 €
ALJT	13 654,30 €	13 872,86 €	27 527,16 €	13 872,86 €	27 527,16 €	21 865,00 €	47	3 400,00 €	7 890,00 €	7 450,00 € (*)	4 900,00 €	23 640,00 €	3 887,16 €
GIRONDE HAB.	12 661,00 €	8 584,00 €	21 245,00 €	8 584,00 €	21 245,00 €	9 700,00 €	13	3 120,00 €	300,00 €	2 250,00 € (*)	975,00 €	6 645,00 €	14 600,00 €
PIERRES ET LUMIERES		11 817,00 €	11 817,00 €	11 817,00 €	11 817,00 €	4 140,00 €	8						11 817,00 €
TOTAL ASQ	593 857,67 €	848 896,74 €	1 442 754,41 €	848 896,73 €	1 442 754,40 €	987 273,24 €	1 390	190 054,93 €	154 728,24 €	206 268,00 €	140 314,00 €	691 365,17 €	739 572,23 €
ASQ Diffuse GIC	10 020,35 €	95 000,00 €	105 020,35 €	95 000,00 €	105 020,35 €	113 434,00 €	120	18 520,00 €	21 650,00 €	20 700,00 €	31 574,00 €	92 444,00 €	12 576,35 €
ASQ Diffuse GIC/LA POSTE		380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €			6 450,00 €	20 900,00 €	20 700,00 €	31 574,00 €	79 624,00 €	300 376,00 €
ASQ Diff. GIPEC	17 865,00 €	10 000,00 €	27 865,00 €	10 000,00 €	27 865,00 €	21 300,00 €	18	2 700,00 €	2 900,00 €	6 350,00 €	4 500,00 €	16 450,00 €	11 415,00 €
ASQ Diff. CPLOS		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	19 856,00 €	23		4 400,00 €	7 540,00 €	6 516,00 €	18 456,00 €	1 544,00 €
CUMUL	621 743,02 €	1 353 896,74 €	1 975 639,76 €	1 353 896,73 €	1 975 639,75 €	1 141 863,24 €	1 551	217 724,93 €	204 578,24 €	261 558,00 €	214 478,00 €	898 339,17 €	1 065 483,58 €